



Post-production à la fabrique La direction choisit le conflit

Un projet délétaire

En septembre 2024, le directeur délégué à la post-production annonçait la fin imminente des binômes de responsables techniques (un profil vidéo et un profil audio) sur l'ensemble des sites de post-production de la Direction des Moyens de Fabrication. La responsabilité technique audio des sites serait ainsi confiée à des spécialistes de la vidéo, sans aucune évaluation des conséquences de cette mission supplémentaire en termes de charge de travail, de formation ou de risques professionnels.

Cette annonce brutale représente à moyen terme une menace sérieuse sur la pérennité de l'exploitation audio des sites de post-production. L'ensemble des salariés concernés l'ont bien compris et ont interpellé à plusieurs reprises la direction pour exprimer leur refus et leur incompréhension de cette décision.

Une direction bornée et réfractaire au dialogue

Leurs représentants élus ont relayé leur voix en instance de proximité. Les organisations syndicales ont également choisi la voie du dialogue en déposant une saisine et en proposant des compromis. A ces multiples tentatives de négociations, la direction des moyens de fabrication a démontré inlassablement sa détermination à ne pas entendre les salariés dont elle a la responsabilité. La dégradation du dialogue social à la fabrique est donc de son seul fait, et ne laisse plus d'autre issue que le conflit social.

Les syndicats exigent donc pour les salariés des post-productions de la fabrique :

- L'ouverture de postes de responsables techniques à profil « audio » sur tous les sites n'en disposant pas ou plus (Lille, Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Vendargues et Paris), en complément des responsables techniques en place
- La garantie du renouvellement des binômes de responsables techniques post-production sur les sites actuellement dotés (Rennes, Nancy, Marseille)
- La mise à jour des fiches de poste responsables techniques et chefs OPS/Mixeurs pour clarifier leurs périmètres d'activité

- La reconnaissance de l'expertise des chefs OPS/Mixeurs par la direction déléguée à la post-production et l'ouverture de perspectives d'évolution de carrière dans leur spécialité

Pour appuyer ces revendications, les organisations syndicales CGT, CFDT et FO appellent les salariés de la direction déléguée à la post-production de la direction des moyens de fabrication à cesser le travail le 5 mai 2025 à partir de 00h et pour une durée de 72h jusqu'au 7 mai.

Paris, le 16 avril 2025

Pour la CGT
Pierre Mouchel



Pour la CFDT
Yvonne Roehrig



Pour FO
Max Adélise



Reçu le 16 avril 2025
Avec les réserves d'usage